

## Article L1251-41 du Code du travail

Date de mise à jour : 27 Février 2023

### Notre analyse

Lorsque le conseil de prud'homme est saisi d'une demande de requalification d'un contrat de mission en contrat de travail à durée indéterminée, l'affaire est portée devant le bureau de jugement qui statue au fond dans le délai d'un mois à compter de sa saisine. S'il fait droit à la demande du salarié il lui accorde une indemnité à la charge de l'entreprise utilisatrice qui ne peut être inférieure à un mois de salaire.

## Article L1251-41 du Code du travail

Lorsque le conseil de prud'hommes est saisi d'une demande de requalification d'un contrat de mission en contrat de travail à durée indéterminée, l'affaire est directement portée devant le bureau de jugement qui statue au fond dans le délai d'un mois suivant sa saisine.

Si le conseil de prud'hommes fait droit à la demande du salarié, il lui accorde une indemnité, à la charge de l'entreprise utilisatrice, ne pouvant être inférieure à un mois de salaire. Cette disposition s'applique sans préjudice de l'application des dispositions du titre III du présent livre relatives aux règles de rupture du contrat de travail à durée indéterminée.

### Des outils utiles à la mise en oeuvre



Recours au travail  
temporaire pour  
accroissement temporaire  
d'activité

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Quelle est la différence  
entre un contrat de sous-  
traitance et un contrat de  
prestation de service ?

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)